

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2017

Au cours de sa séance du 7 novembre, le Conseil a notamment :

Ressources humaines

- Approuvé l'engagement de M. Christophe DUFFAUX, né en 1995, à Martigny, en qualité d'aspirant de police, avec entrée en fonction au 1^{er} avril 2018

Travaux publics

- Adjugé la fourniture et la pose de pompes EU-EC et d'un dégrilleur d'orage à la nouvelle STAP de la Bâtiaz (station de pompage)

Constructions

Approuvé les demandes suivantes :

- **ROTTURA Stefano** : construction d'un bâtiment d'habitation collectif, parcelle 5038, plan 44, La Vignette, zone habitat collectif B (R3), coord. 2571065/1106770
- **BPS banque** : installation d'un totem et d'enseignes publicitaires en façades, parcelle 10453, plan 104, Av. du Grand-St-Bernard 81, Le Bourg, zone vieille ville (VV), coord. 2571157/1104611
- **GIROUD Fabienne** : installation de forages, parcelle 534, plan 6, Rue de la Dranse 16, En Ville, zone vieille ville, (VV), coord. 257115/114611

Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont Mme Isabelle MORELLA était au bénéfice pour le *Daily* sis à l'Avenue de la Gare 64 à Martigny, au 1^{er} octobre 2017
- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont M. David GOLE était au bénéfice pour *Le Kiosque du Vieux-Bourg* sis à La Rue du Bourg 2 à Martigny, au 1^{er} juillet 2017
- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont M. Claude RISCH était au bénéfice pour *La Libellule* sise à l'Avenue de la Gare 42 à Martigny, au 31 mars 2017

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

- Délivré à M. Benoît ALLAIN une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Daily* sis à l'Avenue de la Gare 64 à Martigny
- Délivré à M. Jean-Pierre SAUTHIER une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *La Libellule* sis à l'Avenue de la Gare 42 à Martigny

Modifications de prestations d'une autorisation d'exploiter

- Modifié l'autorisation d'exploiter délivrée à M. Alessandro BONO dont il est au bénéfice pour le *Alex Barsis* à la Rue du Grand-Verger 9 à Martigny